**Ecole primaire EVARISTE DE PARNY**

**35 CD 29**

**Ravine des Cafres**

**97410 SAINT-PIERRE**

|  |
| --- |
| **CONSEIL D’ECOLE**  **30/10/2020** |

***Présents :***

**Equipe enseignante :**

GRONDIN Maïthée, SMITH Johanna, FOURNIER Audrey, SOO-KOON Aurore, HOAREAU Sandra , MALL Nadia, PAYET Cyrille, BANDAMA A. Yvonne, BERNARDON Anne, YZIQUEL Catherine, MACHEFERT Valérie

**Absent :** VAISSETTE Yannick (a participé au C.E de Raymond Mondon)

**Parents d’élèves** : BARRET Judith, CAPRICE Karine, TARDIEU Emilie, LU YUN Jean-Luc, LAURET Stéphanie, WANI Karine

**Absentes :** ALLYBACCUS virginie, SCIEZKA Jessica (hors département), PICARD Elise, COUDRIN Gaëtan, LUCAS DE PESLOUAN Olivia (suppléante), HUREZ-SCHERER Julia (suppléante)

***Début de la séance :*** 16h15

***Secrétaire de séance :*** Mme BERNARDON Anne

**Accueil**:

Souhaits de bienvenue aux membres présents

1. **Présentation de l’équipe pédagogique et des représentants de parents d’élèves élus au conseil d’école.**

 Tour de table : Chaque membre présent se présente en indiquant son identité et sa fonction.

1. **Rappels généraux sur les compétences du conseil d’école :**

***Compétences du conseil d’école :***

***Lecture des points suivants par Mme YZIQUEL sur demande de la directrice :***

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école. C'est un organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Sur proposition de la directrice, le Conseil d’école :

**1°** Vote le règlement intérieur de l'école ;

**2°** Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;

**3°** Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
d) Les activités périscolaires;
e) La restauration scolaire ;
f) L'hygiène scolaire ;

g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;

h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

**4°** Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;

**5°** En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;

**6°** Donne son accord :

a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article

 [L. 216-1](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000027682737&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20140318&oldAction=rechCodeArticle) ;

b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article [L. 401-4.](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000027680280&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20140318&oldAction=rechCodeArticle)

**7°** Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article [L. 212-15.](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000027682709&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20140318&oldAction=rechCodeArticle)

**3) Règlement interne du conseil d’école**

***Lecture par Mme FOURNIER :***

***Article 1* :** Le conseil d’école se réunit en séance ordinaire à l’initiative de la directrice de l’école au moins une fois par trimestre scolaire. Il peut cependant se réunir en séance extraordinaire à la demande du Maire, de la directrice de l’école ou de la moitié de ses membres sur un ordre du jour précis.

 ***Article 2* :** Les convocations portant le projet d’ordre du jour seront envoyées au moins huit jours à l’avance sauf en cas d’urgence ou ce délai pourra être ramené à deux jours.

 ***Article 3*** : Le conseil d’école ne peut siéger valablement que si le nombre des membres présents est égal à la majorité des membres composant le conseil. Si le quorum n’est pas atteint, le conseil d’école est convoqué en vue d’une nouvelle réunion qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours. Il délibère alors valablement, quel que soit le nombre de membres présents.

***Article 4* :** Le conseil d’école adopte l’ordre du jour définitif au début de chaque séance. Il est cependant demandé que les questions non prévues au projet initial soient déposées auprès de la directrice de l’école au moins deux jours à l’avance.

***Article 5* :** La présidente du conseil d’école peut inviter à titre consultatif toute personne dont la présence paraît utile à une délibération.

***Article 6* :** Chaque membre du conseil d’école s’engage à faire connaître entre deux séances toute information qu’il juge utile aux délibérations ou à la bonne marche de l’école.

***Article 7* :** A chaque début de séance, le conseil d’école élit un secrétaire de séance qui rédigera le compte-rendu, qu’il signera avec la présidente.

***Article 8* :** Les votes interviennent à main levée, à la majorité des suffrages exprimés. Ils sont faits à bulletins secrets à la demande d’un seul membre du conseil d’école. En cas de partage des voix, la voix de la présidente est prépondérante.

***Article 9* :** Le procès-verbal sera envoyé dans les dix jours à l’inspecteur de circonscription, à chaque membre du conseil d’école ainsi qu’à l’ensemble des enseignants des classes maternelles et élémentaires. Le procès-verbal sera affiché à l’entrée de l’école.

***Article 10* :** Les séances du conseil d’école ne sont pas publiques.

***Article 11* :** Chaque membre du conseil d’école s’engage à adopter dans les délibérations une stricte neutralité politique ou religieuse, à ne proférer aucune attaque personnelle et à respecter les opinions et les convictions de chacun.

**4) Présentation du fonctionnement de l’école**

 L’effectif de l’école est de 233 élèves : 91 maternelles et 142 élémentaires (83 C2 + 59 C3).

 L’organisation pédagogique pour cette année se présente ainsi :

 10 classes : 4 classes de maternelle et 6 classes d’élémentaire.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **ENSEIGNANTS** | **MATERNELLE** | **ELEMENTAIRE** | **TOTAL** |
| **N°** |  | **PS** | **MS** | **MS/GS** | **GS** | CP | **CE1** | **CE1/CE2** | **CM1** | **CP/CM2** | **CM2** | 10 |
| **1** | **GRONDIN Maïthée/ MACHEFERT Valérie** | **25** |  |  |  |  |  |  |  |  |  | **25** |
| **2** | **SMITH Johanna** |  | **23** |  |  |  |  |  |  |  |  | **23** |
| **3** | **FOURNIER Audrey** |  |  | **6/15** |  |  |  |  |  |  |  | **21** |
| **4** | **SOO-KOON Aurore** |  |  |  | **22** |  |  |  |  |  |  | **22** |
| **5** | **HOAREAU Sandra** |  |  |  |  | **22** |  |  |  |  |  | **22** |
| **6** | **Mme MALL Nadia** |  |  |  |  |  | **27** |  |  |  |  | **27** |
| **7** | **M. PAYET Jean Cyrille** |  |  |  |  |  |  | **26** |  |  |  | **26** |
| **8** | **Mme BANDAMA A. Yvonne/** **M. VAISSETTE Yannick** |  |  |  |  |  |  |  | **23** |  |  | **23** |
| **9** | **BERNARDON Anne** |  |  |  |  |  |  |  |  | **8/11** |  | **19** |
| **10** | **Mme YZIQUEL Catherine/****Mme MACHEFERT Valérie** |  |  |  |  |  |  |  |  |  | **25** | **25** |

Le personnel de l’école est constitué de :

-12 enseignants : 10 enseignants titulaires, 1 complément (pour la PS) et 2 décharges (1 qui assure respectivement la PS et le CM2 les vendredis et les mardis et 1 pour le CM1).
-4 ATSEMs dont 1 "volante".
-3 AESH (1 en MS/GS, 1 en CE1/CE2, 1 en CM1 pour 2 élèves et pour le même élève de MS/GS).
-8 agents de service polyvalent communaux pour l’entretien de la cour, des toilettes et des salles, la surveillance de la pause méridienne et le service de restauration et 1 pour la BCD,
-1 service civique rectorat affectée à l’école à partir du 02/11/2020.

**L’école dispose de :**

-10 salles de classe.

-d’un bureau de direction

-d’une salle informatique fonctionnelle (planning).

-d’une BCD : un planning a été mis en place pour l’école en partenariat avec la responsable Mme TAILAMEE. Un nouveau personnel a été affecté pour l’animation.

-d’une salle de rangement pour le matériel EPS, partagée avec l’infirmière.

-d’une petite salle pour le RASED.

-d’un local pour le jardinier.

-d’un local pour entreposer les produits de nettoyage.

-d’un réfectoire.

-d’un préau.

-d’une cour de récréation maternelle.

-d’une cour de récréation élémentaire.

-d’un terrain vert (EPS, jeux divers…).

L’école dispose aussi de créneaux pour l’utilisation du gymnase situé à proximité de l’école (planning validé par l’OMS de St Pierre).

Une garderie communale fonctionne dans l’école. Elle a lieu tous les matins de 7h15 à 7h50 et à la sortie des classes : les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 16h00 à 17h30.

L’UDAF intervient aussi cette année à l’école : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 17h45. Cette année, 41 élèves ont été inscrits. Quatre groupes ont été constitués et sont sous la responsabilité de 4 accompagnatrices.

**Questions des parents :**

**5) Résultats du scrutin du 02/09/2020**

Les élections ont eu lieu le **Vendredi 02 septembre 2020 de 7h30 à 11h30** (4h).

Il n’y avait qu’une seule liste représentée par Mme SCIEZKA Jessica, composée de 12 parents.

Le bureau de vote était constitué de 5 assesseurs : 2 parents, 2 enseignantes et la directrice.

Il y avait 365 inscrits, dont 181 votants (158 suffrages exprimés/23 votes nuls ou blancs).

Le taux de participation a été de **49,50%**.

La directrice félicite, au nom de l’équipe pédagogique, les représentants des parents d’élèves élus et leur présidente.

**6) Lecture et vote du règlement intérieur**

La directrice signale que le règlement intérieur de l’école est élaboré à partir du règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires de l’Académie de la Réunion. Ce règlement est basé sur des directives générales se référant aux grands principes du service public d’éducation :

- Le principe d’égalité (accès à tous et égalité de traitement).

- Le principe de gratuité (même enseignement pour tous).

- Le principe de neutralité (enseignement exempt de toute propagande religieuse).

- Le principe de laïcité (aucun signe religieux ostensible dans l’espace public).

Une demande est faite par le Conseil concernant un ajout relatif à (Cf. document joint corrigé).

TITRE 4 : SECURITE

*4.4. Faire figurer : Les élèves doivent se présenter dans une tenue correcte sans message (texte ou image pouvant choquer les sensibilités).*

*La question suivante a été soulevée : L'application du protocole sanitaire nécessite-t-elle une modification du règlement intérieur ?*

*Non, car elle s'applique durant la crise sanitaire et qu'elle est la traduction des ordonnances relatives à l'état d'urgence sanitaire.*

**VOTE** :

Pour : **17** Abstention : **0**  Contre : **0**

Le règlement intérieur est adopté à l’unanimité au conseil d’école (ci-joint).

Par souci d’économie et de protection de la planète, un règlement sera remis par classe via les parents pour émargement. Un envoi par email sera effectué sur la boite des parents d’élèves élus de l’école. Le règlement sera mis en ligne sur le blogue de l'école.

Le compte-rendu sera transmis à l’IEN, à la Mairie, aux représentants des parents élus et aux enseignants par mail..

**7) Projets des classes**

***Rappel du Projet d’Ecole***

L’école continue à travailler les deux axes « Maîtrise du Français" et "Les principaux éléments mathématiques et scientifiques" à travers différents projets et actions qui seront menés tout au long de l’année.

**PROJETS DES CLASSES**

**Cycle 1 : PS-MS-MS/GS-GS :**

* Projet « Faune et flore ».
* Projet « réveille tes sens à travers les fruits de la Réunion (vue, goût,et odorat) »
* Projet « éveil à la diversité linguistique » : Intervention en MS, MS/GS et GS par la conseillère.

**Cycle 2 (CP-CE1-CE2) :**

* Projet vocabulaire « le petit quotidien »
* Plan-Français
* Eco-école Plantation

**Cycle 3  : (CM1 –CP/CM2-CM2)**

* Concours de calcul mental (les tables de multiplication) en fin de chaque période.
* Enigmes
* Eco-école Plantation
* Projet lexique : Défis-lecture

**Les classes participeront aux manifestations culturelles et sportives :**

* Ecran Jeunes (3 cycles)
* Salon du livre : intervention de GREGOIRE KOCJAN / Intervention le 27/11/2020
* Projet avec L’association Manosika sur le théâtre burlesque / Intervention le 05/11/2020
* Concours de Scrabble avec le collège
* Concours calcul mental et orthographe CEEDACE
* Concours EUREKA avec le collège
* La 2ème grande lessive PEAC (l’école)
* Natation CM1
* Sorties à programmer pour toutes les classes.

 **Evaluations nationales**

- Les CP et CE1 ont effectué des évaluations nationales en début d’année (Les CP en février aussi) en mathématiques et en français.

- Les évaluations permettront aux équipes pédagogiques de disposer d’un point sur les compétences de chaque élève et de favoriser l’élaboration de dispositifs pédagogiques adaptés aux besoins des élèves.

- Les résultats ont été saisis et auront une finalité statistique. Ils seront gardés jusqu’à l’expiration d’un délai de cinq ans après la sortie de l’élève du système scolaire par la DEPP (Direction de l’évaluation, de la prospective et de la performance) et par les professeurs jusqu’en CE1.

- La remise des évaluations aux parents se fera bientôt (transmission par enfant ou réunions en fonction du protocole sanitaire).

**8) Description des APC (activités pédagogiques complémentaires)**

Les 36 heures d’APC devant élèves sont consacrées exclusivement aux activités de langage en maternelle, de lecture et de compréhension en élémentaire.

Les séances ont déjà commencé et ont lieu de 12h50 à 13h20 ou de 16h00 à 16h45, en fonction des enseignants.

Les parents ont reçu une demande d'autorisation de participation à cette activité pour les enfants concernés.

**9) Accompagnement éducatif**

Les activités ont débuté à la rentrée d’octobre. La priorité est donnée au dispositif « Devoirs faits ».

Plusieurs ateliers seront proposés aux élèves :

-Devoirs faits.

-Jeux de société (scrabble junior, classique, zigzag, échecs).

Nous disposons d’un volume horaire de 172 heures.

Un budget matériel de 79, 31€ a été attribué et géré par le collège EADV.

**10) Registres de sécurité**

Il existe plusieurs registres :

**a/ Registre Incendie :** deux évacuations dans l’année ou plus. Le 1er doit avoir lieu dans les 15 premiers jours ou à défaut au mois de septembre au plus tard et le 2ème en février/mars.

* **Une simulation a été effectuée le 21/09/2020 à l’école. Les sirènes ne fonctionnaient plus. Utilisation d’un sifflet. Constatation : l’évacuation s’est déroulée en 4mn 23 secondes. Le personnel de la restauration n’a pas entendu le sifflet.**

Le Procès-verbal a été transmis aux institutions réglementaires (Inspection/ADP, SDIS, mairie…).

**b/ Registre PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)** : Deux exercices demandés dans l’année (Risque sociétal : Intrusion, attentat /Risques majeurs naturels et technologiques : Feu de Canne et Transport de matières dangereuses).

**Le premier risque a eu lieu le 30/10/20 à 9h00**

Un nouveau PPMS est programmé pour le lundi 02/11/2020 car le premier n'a pas été validé. Toutes les consignes n'ont pas été respectées.

Le PPMS risques naturels est à programmer par l'équipe avant le 18/12/2020.

**c/ Registre Santé, Sécurité au Travail (SST)** : est à disposition de l’ensemble du personnel et des parents au secrétariat.

**d/ DUER (Document Unique d’Evaluation des Risques)** : est à disposition au secrétariat et sera transmis à l’assistant de prévention au mois de novembre (ADP : M. Jean-Luc LALLEMAND). Y sont notés les risques qui portent atteinte à la santé du personnel de l’école.

**e/ Registre des dangers graves et imminents (DGI)** : a été porté à la connaissance du personnel.

**f/ Qualité de l’air intérieur (QAI)** : Surveillance de la qualité de l’air intérieur dans des lieux accueillant des enfants, mesures mises en œuvre.

Aération des salles de classe tous les matins, pendant les récréations et la pause méridienne (sans présence d'enfants ou d'adultes)

**11) Bilan des travaux**

**Commandes**

Presque toutes les commandes ont été livrées.

* Nous avons reçu de nouveaux meubles surtout en maternelle (casiers, tables, chaises).

- Des produits pharmaceutiques ont été demandés pour un montant de 89,00€ et nous avons disposé d’un budget de 200, 00€ pour le matériel de sport.

Mme YZIQUEL s’est chargée du devis. Nous avons récupéré la commande.

**Travaux réalisés : L’équipe pédagogique remercie la Mairie pour tous les travaux engagés.**

Les travaux demandés ont été effectués en globalité dans l’école (peinture, plafonds, brasseurs d’air,

électricité…).

***Le plafond de la salle 7 est abîmé car il y a des infiltrations par le toit. La mairie a été prévenue et les travaux auront lieu à partir du mercredi 5 novembre 2020.***

-Le mur de soutènement derrière la salle 10 est terminé ainsi que la protection au-dessus.

-Installation d’un portillon pour accès visiteur au bureau de la directrice.

Des petits travaux ponctuels ont été réalisés en début d’année.

-Un système de lames en bois antisolaire a été installé derrière les classes de maternelle, de CM1 et CM2.
-Installation d’un portillon pour accès visiteur au bureau de la directrice.

 **A réaliser :**

**- Mise en accessibilité / Réaménagement de la cour**

***La mairie va effectuer des travaux de mise aux normes d’accessibilité dans l’école.***

-Engazonnement synthétique devant les classes élémentaires avec pose de jardinières devant chaque classe pour activité potagère.

-Engazonnement et aménagement de la partie arborée (derrière les classes élémentaires, vers la salle des maîtres).

-Aménagement de gradins sur la partie en pente, gazon synthétique sur le terrain de foot.

-Mise à niveau des sols avec rampes d’accès handicapé à côté des sanitaires de la cour maternelle et devant la salle des maîtres, également en parallèle à l’escalier menant à la BCD et aux classes maternelles les plus hautes.

-Mise en place d’un sol adapté et d’une nouvelle aire de jeux dans la cour des maternelles.

***Un toboggan va être installé derrière la classe de CM2. Les travaux d'accueil ont déjà commencé.***

-Mise en place d’une clôture anti-bruit le long de la route (derrière les classes maternelles et la BCD).

- Installation d’un portillon pour accès visiteur au bureau de la directrice : Peu adapté au Plan Vigipirate selon le bureau d’étude.

-Gâchette électrique pour le portail : Le bureau d’étude précise qu’il faut une visualisation des visiteurs (visiophone), l’accord est subordonné à l’avis de la Commandante HOAREAU.

Début des travaux : prévus pour Mars 2020 mais reportés pour cause de confinement.

Durée : 6 mois

Coût : 400 000€

Bénéfices : accessibilité aux personnes handicapées, optimisation/augmentation de la zone récréative.

**13) Bilan de la coopérative**

L’OCCE (Office de Coopération Centrale de l’Ecole) est un organisme habilité pour la gestion des mouvements d’argent dans l’école.

Les parents ont été sollicités pour une participation financière de 15€ (12€ pour les fratries) pour l’année.

La coopérative scolaire sera utilisée pour les actions suivantes : sorties culturelles, spectacles, projets des classes, abonnements…

Bilan présenté par la nouvelle mandataire Mme SMITH Johanna qui remplace Mme BERNARDON.
La coopérative de notre école dispose actuellement de 6 160€. Lorsqu'on aura comptabilisé les photos, il nous restera après la facture du photographe 5600,00€.

Le bénéfice est estimé pour l'opération photos à environ 1 000, 00€.

**Photos**

Deux prestataires se sont présentés :

- **1. 2. 3 photo bonheur** : 3 prestations

Photo de groupe/ prestation Pitaya/prestation Tibouchina

Cf. Triptyque de présentation

- **Carine B**. : 4 prestations

La photographe Carine B. a été sollicitée car elle n’a pas pu réaliser les prestations

dans l’école l’année dernière faute à la COVID-19.

Elle est venue comme prévu accompagnée d’une assistante les 05 et 06 octobre 2020.

Le contact a été facile avec le personnel et les enfants qui les ont appréciées.

Les photos ont été livrées. Un bilan sera effectué suite aux livraisons.

**Spectacle de Noël :** Nous cherchons un groupe qui proposera un spectacle pour Noël.

La coopérative offrira ce spectacle aux enfants de l'école.

**Fête de l’école**

Elle est prévue pour le **vendredi 26/06/2020**.

**14) Amicale**

Le compte domicilié au crédit Agricole a été clôturé en 2016/2017. L’Amicale est la bénéficiaire d’un chèque de 1102, 08€ depuis le 30/09/2016.

Suite aux recherches effectuées par l’ancienne trésorière, l’Amicale existe toujours à la sous-préfecture.

Une assemblée générale a eu lieu avant les vacances de décembre 2018. Un nouveau bureau a été élu :

-Présidente : Mme LEGROS Emilie

-Trésorière : Mme CAPRICE Karine

-Secrétaire : M. COUDRIN Alain

L’ouverture du nouveau compte a eu lieu à la Poste.

 Le virement des 1102, 08€ sera effectué par le Crédit Agricole au moment où nous sera délivré le numéro du compte.

**Prochain conseil d'école : Il aura lieu le 26 mars 2021.**

**Questions diverses :** *Un parent suggère d'organiser des activités pendant la pause méridienne (loisirs et sécurité). Ce point n'étant pas à l'ordre du jour, il sera débattu au prochain conseil d'école.
La directrice oriente les parents vers le responsable M. FERBLANTIER.*

***La directrice remercie les personnes présentes pour leur participation.***

***Document joint en annexe***

-Règlement intérieur.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H55.

A Saint-Pierre, le **30/10/2020**

 La secrétaire de séance La directrice

 BERNARDON Anne Yvonne BANDAMA ATIAMA